

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 21 août 2014 à 20H00

Sont présents :

CG :

Guyot Stefanie, Dunand Nicole, Esseiva Heger Rachel, Maurer Ariane, Benoit Yann, Bertschy Damien, Girardin Christian, Grange David, Heger Yvan, Jeanneret Eddy

Excusés :

Borel Kewin, Bähler Joël

CC :

Borel, Yveline, Château, Eric, Humbert-Droz Olivier, Känel, Olivier, Raval, Philippe

Catherine Simon-Vermot, Anne-Lise Monard

Le président, M. D. Grange ouvre la séance en souhaitant à chacun la bienvenue et remercie P-A. Guyot

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 24 avril 2014
3. Projet rénovation Immeuble Huguenin avec la présence de l'architecte P.-A. Guyot
4. Ramassage des déchets en 2015
5. Avenir des communes des montagnes neuchâtelaises
6. Organisation Conseil général et commissions
7. Accueil parascolaire
8. Information du Conseil communal
9. Divers

N. Dunand et S. Guyot proposent de reporter le point 6 de l'ordre du jour, comme ce dernier est très chargé, et demande qu'il soit mis en début d'ordre du jour d'une prochaine séance. Leur proposition est acceptée à l'unanimité.

D. Grange demande l'ajout d'un point 3 bis à l'ordre du jour, bâtiment de Chante Joux.

2. Procès-verbal de la séance du 24 avril 2014

Sa lecture n'est pas demandée. Il est accepté sans modification.

3. Projet rénovation Immeuble Huguenin en présence de l'architecte P.-A. Guyot

Suite à de nombreuses rencontres, la commission d'urbanisme élargie souhaite présenter aux Conseillers généraux par l'intermédiaire de P-A. Guyot architecte le projet de rénovation de l'immeuble Temple 87. Ce projet comprend la démolition d'une annexe au nord du bâtiment pour permettre d'avoir des fenêtres à hauteur normale. Le rez-de-chaussée, de forme rectangulaire se compose de 3 parties distinctes, soit Administration communale, 1 appartement de 4,5 pièces, ainsi que 5 garages. A l'étage, création de 2 appartements de 3,5 pièces, 1 de 4 pièces et 1 de 1,5 pièces. Compte tenu de l'estimation du coût de ces travaux, les loyers seraient, charges comprises, les suivants : Administration communale et salle du Conseil général 2'050, 4,5 pièces, 1'450, 4 pièces 1'300, 3,5 pièces 1'100, garages 120. Compte tenu du coût élevé pour la création d'une administration communale à Temple 87 (démolition de la citerne et d'une cave), P-A. Guyot propose à la commune l'achat de Chante-Joux ainsi que du terrain attenant, puisque qu'il souhaite s'en séparer à fin 2015.

D. Grange explique à la commission d'urbanisme élargie qu'il n'a pas été possible de l'informer de ce nouveau changement avant la séance, la proposition de P-A. Guyot étant arrivée la semaine précédente.

P-A Guyot explique le nouveau projet possible si la commune était intéressée par cet achat. (Bâtiment 375'000 et terrain 2517 m² équipé constructible pour 125'850).

Possibilité de prévoir l'administration communale dans les bureaux de Chante-Joux, sans salle de Conseil général, avec des transformations moins onéreuses et ne prévoir que des appartements à Temple 87 (une pièce de plus dans le 4,5 pièces prévu, 3 garages de plus, et plus grandes dépendances pour tous les appartements). Diminution des coûts puisque plus de travaux coûteux pour l'administration communale et maintien de la citerne et de la cave.

P. Raval indique que l'achat de Chante Joux assurerait le maintien du Centre d'accueil important pour la vie du village, de la place de jeux et de pique-nique située sur le terrain de Chante-Joux, et éviterait aussi qu'un promoteur achète le terrain constructible.

C. Girardin demande où se tiendront les séances de Conseil général. Elles pourront avoir lieu soit au réfectoire de Chante Joux si pas de locataires ou à la salle des sociétés toute proche.

N. Dunand demande si une décision doit être prise ce soir.

D. Grange indique qu'il faudrait ce soir voter sur le « principe » afin de pouvoir avancer dans le projet de rénovation de Temple 87 avec ou sans Administration communale pour ne pas retarder trop ce projet.

Il faut donc pour cela donner un accord de principe pour poursuivre ou non les négociations concernant l'achat de Chante-Joux.

N. Dunand demande si nous avons pensé à la conciergerie pour l'immeuble Temple 87.

Le Conseil communal pense qu'elle pourrait être assurée par les locataires à l'intérieur du bâtiment, comme cela se pratique à La Forge 112.

Y. Heger demande s'il y aurait des travaux à envisager à Chante Joux concernant la protection du feu pour être dans les normes exigées.

P-A. Guyot indique que les détecteurs de fumée sont contrôlés tous les deux ans, à refaire si vente, l'ECAP avait donné le feu vert suite à sa dernière visite.

D. Bertschy s'inquiète que selon le nouvel estimatif dans le projet sans administration pour Temple 87, les loyers augmentent de Fr. 100.00 en comparant les loyers pratiqués par exemple aux Ponts-de-Martel. Il est favorable à ce que la commune poursuive le projet d'achat en pensant à la vie de village et à l'avantage de l'achat du terrain constructible.

S. Guyot est du même avis.

P-A. Guyot demande à l'assemblée si elle souhaite qu'il se retire. L'assemblée ne le souhaite pas.

R. Esseiva-Heger aimerait savoir si une marge a été prévue dans l'estimatif des coûts de réfection de Temple 87.

P-A. Guyot n'a pas de réponse à donner, il indique que les prix dépendent fortement du marché du travail et qu'en fonction de ce critère, les prix peuvent varier jusqu'à 20%.

N. Dunand demande s'il faut s'attendre à des surprises durant les travaux.

P-A. Guyot répond qu'une fois les soumissions acceptées, il ne devrait plus y avoir de problèmes.

E. Jeanneret se demande si en cas de difficulté à louer, nous pourrions revendre sans risque de perte trop important au vu de l'endroit.

P-A. Guyot pense que se serait difficile au vu de la situation de notre commune.

S. Guyot pense que si les soumissions sont trop élevées, il faudrait peut-être penser à faire des appartements protégés. Cette éventualité a déjà été abordée, sans résultat pour l'instant.

P. Raval indique que nous devons reprendre contact avec l'office du logement pour d'éventuelles subventions à la création d'appartement.

Il faudrait aussi penser à contacter diverses instances qui pourraient nous aider financièrement, comme lors de la construction de la halle.

E. Jeanneret demande si le toit de Chante Joux est en bon état.

P-A. Guyot indique que les travaux d'entretien ont été faits régulièrement, que certains travaux de ferblanterie au sud pourraient être envisagés. Si la commune envisageait l'achat, il s'agirait de trouver un arrangement pour ces travaux comme pour le chauffage à distance. Comme il n'y a plus de question pour P-A. Guyot, il quitte l'assemblée.

A. Maurer demande si en cas de vente du Vieux Puits la commune serait aussi intéressée ?

D. Grange rappelle que le but de l'achat éventuel de Chante Joux est réellement de ramener le bureau communal au village et d'éviter les coûts élevés de transformations pour le bureau à Temple 87.

P. Raval connaît peu de communes qui ne rencontrent pas de problèmes suite à l'achat de restaurant ou hôtel.

C. Girardin trouve ce projet intéressant et pense que nous avons question organisation assez de personnel pour gérer Chante Joux.

S. Guyot trouve que c'est un beau poste de travail.

Y. Heger pense que c'est un projet intéressant, la solution d'abandonner l'administration à Temple 87 est moins onéreuse et s'il s'avérait qu'à l'avenir nous n'avions plus d'administration communale à La Chaux-du-Milieu, il serait plus facile de relouer les bureaux de Chante Joux.

S. Guyot demande si nous ne pourrions pas modifier le plan d'aménagement communal pour restreindre les possibilités de construction sur le terrain de Chante-Joux.

D. Bertschy pense que si Chante Joux n'existait plus, il n'y aurait plus beaucoup de possibilité de vacances au village.

La question des aménagements extérieurs à Temple 87 devra encore être approfondie.

Comme il n'y a plus de questions, D. Grange propose à l'assemblée :

de voter

a) sur le principe de poursuivre dans le projet d'achat de Chante Joux : et de donner ainsi la possibilité à la commission d'urbanisme d'avancer dans le projet de rénovation de Temple 87 sans administration communale, avec appartements uniquement ?

Vote :

Opposition : 0

Oui : 7

Abstention : 2

b) de donner ainsi la possibilité à la commission d'urbanisme d'avancer dans le projet de rénovation de Temple 87 sans administration communale, avec appartements uniquement ?

Vote :

Opposition : 0

Oui : 9

Abstention : 0

4. Ramassage des déchets en 2015

O. Känel informe que Vadec doit remettre en soumission les transports des déchets urbains et encombrants. Notre commune est membre de Vadec et le conseil communal a dû décider si nous reconduisons notre contrat pour 5 ans, sans connaître les nouveaux coûts. Il s'est approché de la commune du Locle qui ramasse les déchets de la commune des Ponts-de-Martel pour obtenir une offre. Cette offre paraît avantageuse, mais le ramassage porte-à-porte n'est plus possible. Ainsi des containers seront installés à différents endroits dans l'attente de l'installation de moloks. L'éco-point de la commune est maintenu, mais nous ne pourrions plus bénéficier des tournées de ramassage des déchets encombrants de Vadec.

Notre population aura toujours accès comme actuellement à la déchetterie Fatton. Il s'agit encore de régler le problème de la fréquence de ramassage des containers des entreprises.

Afin d'étudier l'installation éventuelle future de moloks, il faut créer une commission.

Les personnes suivantes sont d'accord d'en faire partie :

Commission des déchets :

Olivier Känel, Rachel Esseiva-Heger, Eddy Jeanneret, et Yann Benoit

Y. Heger n'est pas favorable à l'installation de moloks.

5. Avenir des communes des montagnes neuchâteloises

Les conseillers généraux ont reçus des résumés des 6 axes étudiés par les différents groupes de travail dans le cadre de cette étude effectuée par le RUN, ainsi qu'un projet de rapport à l'attention des conseils généraux établi par quelques communes concernées par cette étude, suite à la dernière réunion du groupe de pilotage.

Lors de la prochaine réunion du groupe de pilotage, le 23 septembre prochain, P. Raval, représentant communal, devra faire rapport des intentions du Conseil général quant à la poursuite ou non de l'étude pour notre commune.

S. Guyot pense que nous ne sommes pas dans le même cas que Neuchâtel qui fait déjà partie d'une agglomération. Elle n'accepte pas de voter sans avoir plus d'informations à ce sujet et est très surprise que le rapport ne soit même pas signé !

Y. Heger pense que l'impulsion des fusions vient de l'Etat.

Il semble que le souhait de l'Etat soit d'avoir à terme 4 régions.

D. Grange, favorable à une commune unique, ne voit pas l'intérêt de poursuivre cette étude si Le Locle ne souhaite pas continuer.

E. Jeanneret pense qu'en périphérie nos communes ne sont pas convoitées, nous serions des charges pour les grandes villes.

Comme il n'y a plus de questions, D. Grange propose à l'assemblée de voter :

Etes-vous favorables à ce que notre commune s'engage dans la poursuite de l'étude engendrant des coûts concernant le rapprochement des communes des montagnes neuchâteloises ?

Vote :

Opposition : 9

Oui : 0

Abstention : 0

Une commission doit être nommée pour élaborer un rapport avant le 23 septembre concernant cette décision.

Commission rapprochement des communes

Yveline Borel, Stefanie Guyot, Philippe Raval, David Grange, Yvan Heger

7. Accueil parascolaire

E. Château informe que la structure d'accueil parascolaire s'est ouverte à la rentrée, 13 enfants sont inscrits, ouverte de 11h35 à 14h00, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Y. Borel est responsable, c'est elle qui s'occupe des enfants, en fonction des besoins, elle demandera aux personnes qui se sont annoncées de venir la seconder ou la remplacer. Les repas sont servis à la salle des sociétés, ils sont livrés par le Home du Martagon aux Ponts-de-Martel.

C. Girardin demande pourquoi les repas ne viennent pas du Vieux-Puits.

E. Château répond que le Vieux-Puits est fermé le mardi et pendant leurs vacances en février, alors que le Martagon ne ferme jamais, mesure de simplicité qui pourrait peut-être être revue. La facturation des repas et de la surveillance durant la pause de midi est identique à celle d'un placement en crèche. Les parents assument une partie en fonction de leur revenu et la commune s'acquitte du solde. L'accueil s'adresse à tout enfant de la commune en âge de scolarité obligatoire quel que soit l'endroit où il va en classe.

S. Guyot félicite la commune pour la mise sur pied de ce service.

8. Informations du conseil communal

E. Château

Ecole de La Chaux-du-Milieu

Informe les CG que durant l'année 2014-2015 deux classes sont ouvertes à la Chaux-du-Milieu, soit 1 classe réunissant les enfants de 4 et 5 ans (niveaux I et II Harmos) et une autre classe réunissant les enfants des niveaux III-IV-V Harmos).

CAD Chauffage à distance depuis la Halle pour la rue du Temple

E. Château en charge du dossier informe qu'une étude a été établie, la chaudière de la halle suffirait à alimenter tous les bâtiments (7) de la rue du Temple (y compris le Temple).

Les propriétaires privés seraient tous intéressés. Pour poursuivre dans ce projet il faut nommer une commission.

Commission CAD

Eric Château, Damien Bertschy, Christian Girardin, David Grange

E. Jeanneret et Y. Benoit doivent quitter l'assemblée en raison d'une alerte des pompiers pour un feu au Quartier.

O. Humbert-Droz

Routes communales : La route des Gillottes est en mauvaise état, un devis a été demandé à l'entreprise Fatton pour la remettre en état.

Inondations au village

Suite aux fortes pluies, les eaux provenant de la route cantonale inondent les propriétés de certains bordiers. Des contacts ont été repris avec le Service des Ponts et Chaussées pour trouver une solution qui puisse éviter ces désagréments.

SEVAB

Une séance a lieu le 17 septembre prochain à La Brévine pour discuter d'un éventuel partenariat avec Viteos.

O. Känel

Protection des Marais

Un comité a été nommé, E. Jeanneret est président, E. Schneiter, caissier et Y. Matthey de Pro Natura, secrétaire.

Y. Borel

Vadec

A participé à l'assemblée des actionnaires, un rapport est à disposition des intéressés.

Association des communes neuchâteloises

A participé, l'état va à l'avenir gérer les chemins pédestres du canton

Groupe E

Assemblée à Romont, rapport à disposition

Energies renouvelables

A participé à une séance cantonale en compagnie de S. Guyot et D. Grange. Séance intéressante.

S. Guyot pense qu'il ne faudra pas oublier « l'Energy's Day » qui serait l'occasion de sensibiliser chacun.

P. Raval

Quartier La lisière

P. Raval a rencontré M. Schwarz, un des promoteurs. Informe qu'il est lié par contrat jusqu'à fin septembre avec l'architecte. Après cette date la vente de parcelles pourra reprendre.

Contrat de prestations police

Pour les six premiers mois de l'année, la commune va encaisser environ 20'000 Fr. (50% des amendes données) suite à la pose de radars dans la vallée.

Système d'alarme Collège-Halle : l'installation est terminée, mais tout n'est pas encore en ordre, encore une entrevue le 2 septembre prochain.

8. Divers

Corbak Festival : Y Heger informe qu'au niveau de l'impôt à la source, une rencontre avec le service des contributions a eu lieu le 18 août dernier. Bonne discussion avec des personnes conciliantes. Aucun rétroactif ne sera facturé, les impôts perçus le seront dès 2014. Très bonne nouvelle pour Corbak.

Concours Village Fleuri : N. Dunand informe que les juges ont délibéré, la liste des gagnants ainsi que des photos seront sur le site de la commune.

Démission du Conseil général : Un avis aux électeurs a été adressé sans succès pour le remplacement de V. Nobs. Les conseillers généraux sont invités à contacter des personnes susceptibles d'être intéressées.

La parole n'est plus demandée, D. Grange clôt la séance à 23h50.

L'Administratrice :